

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 8 ET 9 OCTOBRE 2018**

**Point 6 de l'ordre du jour**

**Transmission du postulat déposé par M. Jacques Rime,  
au nom du Groupe UDC,  
sur la caisse de pension de la Ville de Bulle**

Lors de la séance du 28 mai 2018, M. Jacques Rime a déposé, au nom du Groupe UDC, le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

Le postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 10 septembre 2018, ledit Bureau l'a déclaré recevable.

**Le Bureau du Conseil général soumet au vote du Législatif communal la transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Jacques Rime, au nom du Groupe UDC, sur la caisse de pension de la Ville de Bulle.**

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE BULLE**

**La Présidente**

**Anne-Luce Pernet**

**Le Secrétaire**

**Guy Monney**

**Fonds de pension de la Ville de Bulle.**

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

*Nous déposons un postulat concernant le fonds de pension de la Ville de Bulle. Lors de l'examen des comptes 2017, nous avons constaté que les engagements de la Commune pour la Caisse de pension ont augmenté de Fr. 3,2 millions, soit plus de 30 %. Il n'y a aucune raison de penser que ce phénomène va se ralentir, d'autant plus que l'évolution des cours de la bourse a été favorable.*

*Nous constatons que toutes les collectivités publiques de Suisse allemande ont passé de la primauté des prestations à la primauté des cotisations et que ceux qui ne l'ont pas encore fait, comme l'Etat de Fribourg, étudient la question. Nous exigeons que le Conseil communal réalise une étude détaillée du fonds de pension et propose des solutions garantissant à long terme la viabilité de ce fonds. Merci. »*